

Azay-le-Ferron

Bélâbre

Le Blanc

Chalais

Chazelet

Chitray

Ciron

Concremiers

Douadic

Fontgombault

Ingrandes

Lignac

Lingé

Lurais

Lureuil

Luzeret

Martizay

Mauvières

Méobecq

Mérigny

Mézières-en-Brenne

Migné

Néons-sur-Creuse

Neuilly-les-Bois

Nuret-le-Ferron

Obterre

Oulches

La Pérouille

Poulligny-Saint-Pierre

Preuilly-la-Ville

Prissac

Rivarannes

Rosnay

Ruffec-le-Château

Saciers-Saint-Martin

Saint-Aigny

Saint-Civran

Saint-Gaultier

Sainte-Gemme

Saint-Hilaire-sur-Benaize

Saint-Michel-en-Brenne

Saulnay

Sauzelles

Thenay

Tilly

Tournon-Saint-Martin

Vendœuvres

Vigoux

Villiers

Madame Viviana Bernard Gillet
Directrice de l'Urbanisme et de l'Habitat
Communauté de communes Éguzon
Argenton Vallée de la Creuse
8 rue Simone de Beauvoir
36200 ARGENTON-SUR-CREUSE

Rosnay, le 3 juillet 2026

Objet : Avis du PNR sur la modification du PLU
- zone Ub de la commune de Saint-Gaultier

Madame la Directrice,

Dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Gaultier, portant sur l'évolution du règlement écrit de la zone Ub, le Parc naturel régional de la Brenne vous informe qu'il émet un avis favorable à la proposition présentée.

Cette modification vise à adapter le règlement de la zone Ub, correspondant à un tissu urbain de type pavillonnaire comportant des dents creuses susceptibles d'être urbanisées, afin de permettre l'installation d'un cabinet médical porté par des professionnels de santé ayant acquis un bâtiment sur la commune.

Au regard des enjeux liés à la désertification médicale et à la nécessité de maintenir et renforcer l'offre de soins sur le territoire, cette évolution apparaît justifiée et cohérente avec les objectifs de maintien des services à la population.

La seule pièce concernée par cette modification est le règlement écrit du PLU, et plus particulièrement les dispositions de la zone Ub, afin de supprimer la mention relative à l'interdiction des constructions, installations et équipements à usage de commerce, de service, de bureau ou d'artisanat.

En conséquence, le Parc naturel régional de la Brenne émet un avis favorable à cette évolution réglementaire.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Patrice BOIRON

Parc naturel régional de la Brenne / Maison du Parc / Le Bouchet / 36300 Rosnay / Téléphone : 02 54 28 12 12
www.parc-naturel-brenne.fr / courriel : info@parc-naturel-brenne.fr

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme, Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orléans, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevoches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise, Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord.



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Service planification, risques, eau, nature (SPREN)

Monsieur le Président de la
communauté de Communes Eguzon
Argenton Vallée de la Creuse
BP 119
36 200 ARGENTON SUR CREUSE

Châteauroux, le 25 Juin 2026

Affaire suivie par :

Mel : philippe.viaud@indre.gouv.fr

OBJET : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Gaultier

REF. : Courrier du 16 juin 2026

PJ. :

Par courrier reçu le 16 juin 2026 en notre service, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme (PLU) de Saint Gaultier, prescrit par délibération du conseil communautaire en date du 09 février 2026.

L'objet de l'évolution du document d'urbanisme de la commune de Saint Gaultier porte sur la modification du règlement écrit de la zone Ub afin d'autoriser les destinations pour permettre notamment l'installation d'un cabinet médical.

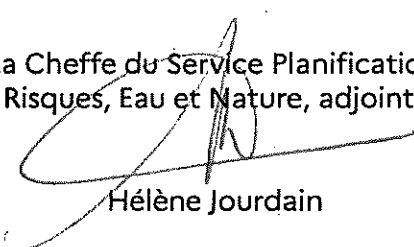
Ce projet ne remet pas en cause l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de votre PLU; la procédure de modification simplifiée (MS) répond aux besoins d'évolution du PLU actuel et n'appelle pas d'observation de notre service en qualité de personne publique associée; aussi, j'émetts un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint Gaultier.

J'appelle votre attention sur le fait que ce document devra être diffusé sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU) pour être exécutoire, et qu'une fois approuvé, fera l'objet d'un contrôle de légalité qui portera à la fois sur le fond, mais également sur la forme. Ce présent avis ne préjuge pas des conclusions de ce contrôle de légalité.

Je vous rappelle que cet avis devra être joint au dossier de consultation du public.

Notre service se tient à votre disposition pour tout échange sur votre projet.

La Cheffe du Service Planification,
Risques, Eau et Nature, adjointe


Hélène Jourdain



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale des Affaires Culturelles

**Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de l'Indre**

Affaire suivie par Emmanuel GERBAUD

Ref : GS / EG / n°

Châteauroux, le 26/06/2026

L'architecte des Bâtiments de France

à

La directrice de l'urbanisme et de l'habitat
Communauté de communes Vallée de la Creuse

OBJET : PLU de Saint-Gaultier
Modification simplifiée n°1 du 9 février 2026

Vous m'avez sollicité pour le dossier cité en objet. Je vous informe que ce projet appelle de ma part les observations suivantes.

Le projet de modification simplifiée consiste à ne plus interdire en zone Ub (secteur de développement récent de type pavillonnaire et équipements) les constructions, installations et équipements à usage de commerce, service, bureau ou d'artisanat.

Le rapport de présentation indique que, la modification concernant l'implantation et non l'aspect des bâtiments, l'impact sur le contexte patrimonial et paysager est nul. En effet, le projet n'intègre aucune modification des règles de l'article 11 encadrant l'aspect extérieur des constructions.

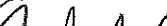
Toutefois, l'usage d'un bâtiment et l'importance de cette activité au sein de la commune peuvent avoir un impact sur l'évolution de l'aspect de la construction, et donc sur le contexte patrimonial et paysager, sans parler du risque de nuisance pour les riverains dans un îlot résidentiel.

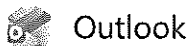
Le PLU actuel approuvé en 2018 n'ayant pas une dimension patrimoniale précise et étendue, il conviendra donc d'être particulièrement attentif dans l'instruction des demandes d'implantation et de travaux, selon les enjeux patrimoniaux et paysagers, en particulier pour la qualité des enseignes, des clôtures, du stationnement et des travaux liés à l'isolation thermique par l'extérieur et aux énergies renouvelables.

En l'occurrence, pour la maison située au n°61 avenue Langlois-Bertrand, acquise pour l'aménagement d'un cabinet médical qui est à l'origine de la modification simplifiée du PLU, il convient

de conserver voire de restituer les qualités de son architecture singulière : modénature briques et pierre avec linteaux métalliques, appareillage associant calcaire et grès rouge à joints demi-ronds, charpente apparente sur consoles, tuiles à emboîtement à côtes, épis et couronnement de faîtage en terre cuite. Au regard de l'enjeu patrimonial de la maison et de l'enjeu paysager de l'avenue, l'isolation thermique par l'extérieur et la pose de panneaux photovoltaïques seront proscrits. L'éventuel remplacement des menuiseries extérieures actuelles en PVC blanc permettra le cas échéant d'équiper la maison avec des menuiseries moins dévalorisantes et mieux adaptées.

l'architecte des Bâtiments de France


Gerhard SCHELLER



Re: Consultation PPA - Modification simplifiée PLU Saint-Gaultier

À partir de Vincent MILLAN <vincent.millan@orange.fr>

Date Jeu 2026-06-18 08:06

À viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr <viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr>

Madame Bernard-Gillet,

Je vous confirme accuser réception de cette consultation et vous informe donner suite à cette demande de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Gaultier.

Bien cordialement

Vincent Millan

Président de la communauté de communes Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse

envoyé : 17 juin 2026 à 08:37

de : "viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr" <viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr>

à : "vincent.millan" <vincent.millan@orange.fr>

objet : Consultation PPA - Modification simplifiée PLU Saint-Gaultier

Monsieur le Président du SCOT,

Vous trouverez ci-joint, un courrier avec le délai de consultation pour la modification du PLU de la Commune de Saint-Gaultier ainsi que le dossier.

Cette modification porte sur un point très précis du règlement dans le but de permettre l'installation d'un cabinet médical.

Je vous prie de bien vouloir m'accuser réception de ce courrier par retour de mail.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.



Viviana BENARD GILLET

Directrice de l'Urbanisme et de l'Habitat

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

Tel : 06 03 90 36 50

www.lavalleedelacreuse.fr





RE: Consultation PPA - Modification simplifiée PLU Saint-Gaultier

À partir de Romain MÉTOIS <romain.metois@indre.chambagri.fr>

Date Ven 2026-06-19 08:45

À viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr <viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr>

Cc BP-CDA36-DIRECTION <direction@indre.chambagri.fr>

Bonjour Madame,

Nous vous remercions pour la consultation sur le projet de modification simplifié du PLU de Saint GAULTIER.

Considérant l'absence d'impact sur l'activité agricole, la Chambre d'agriculture de l'Indre n'émet aucune observation ou réserve sur le projet.

Nous restons à votre disposition si besoin.

Bien cordialement



Romain MÉTOIS

Chargé de projets développement local

Responsable du pôle Territoires

Service Agronomie – Environnement - Territoires

Chambre d'agriculture de l'Indre

24 rue des Ingrains

36022 CHATEAUROUX Cedex

Tél. : 02 54 61 61 37

Mobile : 07 87 47 39 80

indre.chambagri.fr



Des données à caractère personnel sont susceptibles d'être collectées dans le cadre de nos échanges mails. La Chambre d'agriculture de l'Indre (CA 36) respecte la réglementation applicable en matière de protection des données. Pour en savoir plus vous pouvez consulter notre rubrique [données personnelles](#) ou écrire à : protection-donnees@indre.chambagri.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, avoir des difficultés avec la gestion de vos données personnelles et/ou pour plus d'informations : www.cnil.fr

De : viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr <viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr>

Envoyé : mercredi 17 juin 2026 08:44

À : direction@indre.chambagri.fr <direction@indre.chambagri.fr>

Objet : Consultation PPA - Modification simplifiée PLU Saint-Gaultier

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint, un courrier avec le délai de consultation pour la modification du PLU de la Commune de Saint-Gaultier ainsi que le dossier.

Cette modification porte sur un point très précis du règlement dans le but de permettre l'installation d'un cabinet médical.

Je vous prie de bien vouloir m'accuser réception de ce courrier par retour de mail.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.



Viviana BENARD GILLET

Directrice de l'Urbanisme et de l'Habitat

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

Tel : 06 03 90 36 50

www.lavalleedelacreuse.fr |   



RE: Consultation PPA - Modification simplifiée PLU Saint-Gaultier

À partir de udap.indre <udap.indre@culture.gouv.fr>

Date Ven 2026-06-19 13:40

À viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr <viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr>

Cc GERBAUD Emmanuel <emmanuel.gerbaud@culture.gouv.fr>

Bonjour,

Nous accusons réception de ce courrier.

Cordialement,

Laëtitia MADROLLES

Secrétariat

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre

Cité administrative, boulevard George Sand, bât C, CS 10514, 36018 Châteauroux cedex

L'UDAP 36 reçoit uniquement sur rdv.

Merci de nous contacter les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin.

Tél. : 02.54.08.78.80

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire

Nouveau !

Découvrez notre [Guide d'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires dans la région Centre-Val de Loire](#)

Et pour tous vos projets, n'oubliez pas de consulter le site culture.gouv.fr / [Mes travaux en site protégé](#)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire

De : viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr <viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr>

Envoyé : mercredi 17 juin 2026 08:48

À : udap.indre <udap.indre@culture.gouv.fr>

Objet : Consultation PPA - Modification simplifiée PLU Saint-Gaultier

Importance : Haute

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, un courrier avec le délai de consultation pour la modification du PLU de la Commune de Saint-Gaultier ainsi que le dossier.

Cette modification porte sur un point très précis du règlement dans le but de permettre l'installation d'un cabinet médical.

Je vous prie de bien vouloir m'accuser réception de ce courrier par retour de mail.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.



Viviana BENARD GILLET

Directrice de l'Urbanisme et de l'Habitat

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

Tel : 06 03 90 36 50

www.lavalleedelacreuse.fr |   

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.



Outlook

Re: Consultation PPA - Modification simplifiée PLU Saint-Gaultier

À partir de Vincent MILLAN <vincent.millan@orange.fr>

Date Jeu 2026-06-18 08:06

À viviana.benard-gillet@lavalleepdelacreuse.fr <viviana.benard-gillet@lavalleepdelacreuse.fr>

Madame Bernard-Gillet,

Je vous confirme accuser réception de cette consultation et vous informe donner suite à cette demande de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Gaultier.

Bien cordialement

Vincent Millan

Président de la communauté de communes Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse

envoyé : 17 juin 2026 à 08:37**de** : "viviana.benard-gillet@lavalleepdelacreuse.fr" <viviana.benard-gillet@lavalleepdelacreuse.fr>**à** : "vincent.millan" <vincent.millan@orange.fr>**objet** : Consultation PPA - Modification simplifiée PLU Saint-Gaultier

Monsieur le Président du SCOT,

Vous trouverez ci-joint, un courrier avec le délai de consultation pour la modification du PLU de la Commune de Saint-Gaultier ainsi que le dossier.

Cette modification porte sur un point très précis du règlement dans le but de permettre l'installation d'un cabinet médical.

Je vous prie de bien vouloir m'accuser réception de ce courrier par retour de mail.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.



Viviana BENARD GILLET

Directrice de l'Urbanisme et de l'Habitat

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

Tel : 06 03 90 36 50

www.lavalleepdelacreuse.fr |   



Outlook

RE: Consultation PPA - Modification simplifiée PLU Saint-Gaultier

À partir de Mairie de Saint Gaultier <accueil2@mairie-saintgaultier.fr>

Date Mer 2026-06-17 17:37

À viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr <viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr>

Cc jean-marc.schmitt <jean-marc.schmitt@laposte.net>

Bonjour Viviana,

Mr Schmitt a bien pris connaissance du document et il n'a pas d'observation à faire.

Bonne fin de journée.

**Reine CASIEZ**

MAIRIE

Service à la Population et Urb...

02 54 01 66 00 Bureau

accueil2@mairie-saintgaultier

Commune de Saint-Gaultier

9 Place de l'Hôtel de Ville

36800 SAINT-GAULTIER

De : viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr <viviana.benard-gillet@lavalleedelacreuse.fr>

Envoyé : mercredi 17 juin 2026 16:48

À : jean-marc.schmitt <jean-marc.schmitt@laposte.net>

Cc : Reine CAZIER <accueil2@mairie-saintgaultier.fr>

Objet : Consultation PPA - Modification simplifiée PLU Saint-Gaultier

Monsieur le Maire,

Par délibération du 9 février 2026, la communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse a décidé de prescrire une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Gaultier.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, vous êtes associés à cette procédure en qualité de personne publique associée et à ce titre, vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier pour votre service du contrôle de légalité.

Je vous remercie de nous faire part de vos observations et avis **avant le 30 juin 2026**.

Vous trouverez ci-joint, le rapport pour la modification du PLU de la Commune de Saint-Gaultier et l'accusé réception de la MRAE.

Cette modification porte sur un point très précis du règlement dans le but de permettre l'installation d'un cabinet médical.

Je vous prie également de bien vouloir m'accuser réception de ce courrier par retour de mail.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.



Viviana BENARD GILLET

Directrice de l'Urbanisme et de l'Habitat

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

Tel : 06 03 90 36 50

www.lavalleedelacreuse.fr |   